

Séance du 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 04/05/2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, Mme Stéphanie BARBIER, Anne PLATEL, MM. CHIVOT Daniel, POTEL Pascal, Pascal ISRAEL ? Mmes NOEL Stéphanie, FREMANGER Valérie, AVISSE CUVIER Elise, PAPIN Caroline

Étaient absents ayant donné procuration :

M. BECQUET Francis ayant donné procuration à M. Géraud CUVIER,
Mme DELAVIGNE Véronique ayant donné procuration à Mme Maryline HECKMANN,
M. LOUCHARTE André ayant donné procuration à Mme Stéphanie NOEL,

Absents excusés : MM. CREUSET Thierry, LEROUX Pascal,

Absent : M. BOULANGER Carol

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Adoption du précédent compte rendu
- 2- Comptes de gestion 2023
- 3- Comptes administratifs 2023
- 4- Vote des subventions aux associations
- 5- Budgets primitifs 2024
- 6- Vote des taux des taxes locales
- 7- Tarifs accueil du matin et du soir

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Pascal POTEL** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Mme le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour en liaison avec le vote du budget et relatif au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au profit des agents. Le conseil accepte.

1) ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Chaque conseiller ayant reçu le précédent compte rendu, Mme le maire demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) COMPTES DE GESTION 2023

M. le maire donne lecture des comptes de gestion de l'année 2023 :

✓ budget commune : la section d'investissement présente un excédent de 377 410,25 € pour l'année 2023 soit un déficit cumulé de 325 874,98 € à la clôture de l'exercice 2023 et la section de fonctionnement présente un excédent de 975 354,22 € pour l'année 2023 soit un excédent cumulé de 4 261 578,05 € à la clôture de l'exercice 2023.

✓ budget programmation urbaine : : la section d'investissement présente un déficit de 8 960,64 € pour l'année 2023 soit un déficit cumulé de 102 134,66 € à la clôture de l'exercice 2023 et la section de fonctionnement présente un excédent de 8 960,64 € soit un déficit cumulé de 131 407,69 € à la clôture de l'exercice 2023.

Mme le maire demande à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion 2023 dressés par le receveur municipal. Après délibération, les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

✎ Compte administratif 2023 du budget communal

Mme le maire fait lecture du compte administratif 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

✓ Section de fonctionnement : excédent 2023 de 975 354,22 € soit un excédent cumulé de clôture de 4 261 578,05 €.

✓ Section d'investissement : excédent 2023 de 377 410,48 € soit un déficit cumulé de clôture de 325 874,98 €.

Mme le maire sort de la salle. M. MAVIOU prend la présidence et demande donc à l'assemblée de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme le maire reprend la présidence ;

L'état des restes à réaliser 2023 fait apparaître un déficit de 133 392,37 €, en conséquence le besoin de financement correspondant au déficit d'investissement cumulé et aux restes à réaliser 2023 s'élève à 459 267,35 €. Après délibération, le conseil décide d'affecter la somme de 459 268 € au compte 1068, puis inscrit la somme de 3 802 310,05 € en excédent reporté en section de fonctionnement.

🔗 Compte administratif 2023 Programmation Urbaine

Il est fait lecture du compte administratif 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

✓ Section de fonctionnement : excédent de 8 960.64 € soit un déficit cumulé 131 407,69 €

✓ Section d'investissement : déficit de 8 960.64 € soit un déficit cumulé de 102 134,66 €

Mme le maire ayant quitté la salle, M. MAVIOU fait passer au vote. Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme le maire reprend la présidence de la séance.

4) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le maire soumet à l'assemblée les subventions proposées par la commission de finances pour les associations locales comme ci-dessous :

Nom de l'organisme	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention exceptionnelle 2024
Association ANCIENS COMBATANTS ACPG/CATM	200,00	300,00	900,00
Association SOCIETE DE CHASSE	400,00	450,00	
Association AMIC. SAPEURS POMPIERS	150,00	200,00	
Association SECTION CYCLISTE	1 800,00	350,00	1 900,00
Association SPORTIVE DU COLLEGE	300,00	300,00	
Association HARMONIE MUNICIPALE	3 800,00	1 100,00	2 500,00
Association A.A.E.F. SECTION FOOTBALL	300,00	300,00	
Association AAEF SECTION HANDBALL	3 000,00	3 000,00	
Association A.A.E.F. SECTION TENNIS	300,00	300,00	
Association AAEF DYNAMIC CLUB	900,00	900,00	
Association USEP ECOLE PRIMAIRE	3 750,00	400,00	1 620,00
Association USEP ECOLE MATERNELLE	1 150,00	280,00	790,00
CCAS	6 200,00	4 450,00	
Association AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	3 240,00	550,00	3 660,00
Association ASSOC PLAISIR DE LIRE	800,00	850,00	
Association ASSOC LA GAULOISE	100,00	100,00	
Association TENNIS DE TABLE FEUQUIERES	650,00	650,00	
Association CHE VADROUILLEUX ED'FEUTCHERES	200,00	200,00	
ASSOC FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE	50,00	50,00	
Association FEUQUIERES ANIM'	500,00	500,00	800,00
Association PHOENIX BADMINTON	400,00	400,00	
Association COMPAGNIE ALTUS	200,00	200,00	
Association LES VIEUX VOLANTS	100,00	100,00	
Association UNION BOULISTE	0,00	300,00	
Association ASSOC CULTURISTE FEUQUIEROISE	50,00	0,00	
Association ASSOCIATION GESTIONNAIRE DE LA MARPA	1 000,00	1 000,00	
Association SERGENT BRYAN RIMBAUT	500,00	0,00	
TOTAL SUBVENTION ASSOCIATIONS COMMUNALES	30 040,00	17 230,00	12 170,00

Elle propose également les subventions pour les associations diverses comme ci-dessous :

Nom de l'organisme	Subvention 2023	Subvention 2024
Association ASSOC POUR LE DON DU SANG	200,00	200,00
Association AFM TELETHON	400,00	400,00
Association RESTAURANTS DUCOEUR	500,00	700,00
Association ADAPEI - LES PAPILLONS BLANCS	300,00	300,00
Association SECOURS POPULAIRE	400,00	600,00
Association ALBATROS CLUB NATATION	50,00	50,00
Association DU VIMEU	1 500,00	1 500,00
Association de la SOMME A BELLEFONTAINE	50,00	50,00
Subventions imprévues	2 500,00	1 550,00
Ville d'Eu (fonctionnement SMUR)	300,00	300,00
TOTAL SUBVENTIONS AUTRES ASSOCIATIONS	6 750,00	5 650,00

Mme le maire demande donc à l'assemblée de délibérer, Mme HECKMANN, étant élue au sein du bureau d'une association bénéficiant d'une subvention communale ne participe pas au vote. Après délibération, le conseil accepte les propositions par 15 voix « POUR ».

5) BUDGETS PRIMITIFS 2024

► Budget communal 2024

Il est fait lecture du budget primitif 2024 de la commune. Cette année sera consacrée à la fin de certains travaux engagés en 2023 tels que l'installation de la vidéoprotection, la création d'un pumtrack dans le parc de loisirs, les travaux d'aménagement de la place Jean Jaurès, l'étude de programmation pour l'urbanisation de l'OAP rue de la République, divers travaux de voirie et trottoirs.

Concernant le versement de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle, Mme le maire énonce les conditions que doivent remplir les agents pour y prétendre, elle explique également que les textes prévoient une somme différente selon le niveau de revenus, toutefois le bureau municipal propose de verser la même prime, soit 300 €, à tous les agents qui peuvent y prétendre. Mme le maire précise que le Comité Social Technique a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 2 avril.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents éligibles pour un montant de 300 €, par 15 voix « pour » et 1 voix « contre » (Mme PAPIN).

Le budget primitif est ainsi présenté :

Section fonctionnement : présentée en équilibre à la somme de 7 198 441,02 € répartie comme suit :

BUDGET FONCTIONNEMENT 2024			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 039 600,00	002 excédent reporté	3 802 310,05
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 597 100,00	Chapitre 013 - Atténuation de charges	55 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	276 200,00	Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes div	82 800,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	435 692,35	Chapitre 73 - Impôts et taxes	361 479,00
Chapitre 66 - Charges financières	70 500,00	Chapitre 731 -	1 056 776,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	500,00	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	1 631 540,00
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	11 673,00	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	185 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	33 500,00	Chapitre 77 -	600,00
023 - Virement à la section de fonctionnement	3 733 675,67	Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions	17 000,00
		042 - Opérations d'ordre entre sections	5 935,97
Total des dépenses	7 198 441,02	Total des recettes	7 198 441,02

Section d'investissement : présentée en équilibre à la somme de 7 252 481,60 € répartie comme suit :

BUDGET INVESTISSEMENT 2024			
Déficit reporté	325 874,98	Virement de la section de fonctionnement	3 733 675,67
Opérations financières	282 100,00	Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	852 268,00
Opérations d'ordre	330 813,90	Chapitre 13 - Subventions d'investissement	2 308 160,00
Opération Acquisitions de terrains	11 500,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	324 877,93
Opération Matériel	71 050,00	Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	33 500,00
Opération Véhicules	18 000,00		
Opération Entretien des bâtiments	46 200,00		
Opération Eclairage Public	151 402,48		
Opération Traversées urbaines	28 472,70		
Opération Voirie	147 106,00		
Opération Urbanisation de zones	15 000,00		
Opération Aménagement de la place Jean Jaurès	2 473 552,00		
Opération Rénovation cour de l'école primaire	27 370,19		
Opération Création pumptrack	200 000,00		
Opération Installations sportives	60 500,00		
Opérations investissements futurs	3 063 539,35		
Total des dépenses	7 252 481,60	Total des recettes	7 252 481,60

Après en avoir délibéré, le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents.

■ Budget primitif 2024 Programmation Urbaine

Le budget est ainsi présenté :

- ✓ Section d'exploitation : présentée en équilibre à la somme de 246 370,41 €
- ✓ Section d'investissement : présentée en équilibre à la somme de 114 962,72€

Après délibération, le budget est adopté à l'unanimité.

6) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les finances de la commune étant saines, Mme le maire suggère de maintenir les taux de 2023, qui s'établissent comme suit :

- TFB : 45,40 %
- THs : 16,97 %
- TFNB : 27,42 %
- CFE : 15,10 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 16 voix « POUR » les taux ci-dessus.

7) TARIFS ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Mme le maire explique que, suite à l'annonce de l'arrêt du service de transport scolaire, un collectif de parents d'élèves a été reçu. Ils ont fait remarquer que payer 0.50 € le matin ou le soir pour seulement faire le trajet entre l'école et le pôle enfance était coûteux étant donné le peu de temps que cela représentait. Ainsi il leur a été évoqué de laisser la gratuité pour les enfants arrivant après 8h00 le matin et partant avant 17h00 le soir. En conséquence Mme le maire demande à l'assemblée de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Mme Maryline HECKMANN

